



Commune de Susville

18 impasse du Stade – 38350 Susville

Téléphone : 04 76 81 05 12

accueil@susville.fr

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 038-213804990-20241016-A_24_136-AR



Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté n° A_24_136

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à un Conseiller municipal délégué

Le Maire de Susville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2024 constatant la création de deux postes de conseiller délégué,
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Lucie BALMET, conseiller municipal délégué,

ARRETE

Article 1 :

Madame Lucie BALMET, Conseillère municipale, est déléguée pour :

- Prendre toutes les décisions en matière de « **SANTE PUBLIQUE et notamment le projet de maison de santé** »

Article 2 :

Le conseiller municipal délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Madame le Maire. Le conseiller n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

Article 4 :

Le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

à l'adjoint :



Susville, Le 17 octobre 2024,
Le Maire, Valérie CHALLON.

